

Accusé de réception en préfecture  
 076-217603844-20191212-D120-1219-DE  
 Date de télétransmission : 16/12/2019  
 Date de réception préfecture : 16/12/2019

**CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2019****NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
 - présents 20 (puis 19, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)  
 - votants par procuration 6 (puis 7, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)  
 - absents 3  
 - total des votants 26

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 16 décembre 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi douze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le trois décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

**Étaient présents :**

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Paul DHAILLE (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19), Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	Mme Anne NOËL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	Mme Sylvie LEGENTIL

**Absents :**

Mme Lesline BOIXEL, M. Yann BEUX, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sylvie LEGENTIL est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.120/12.19**

**Objet :** Budget Ville 2019  
 Association Culturelle Juliobona  
 Attribution d'une subvention exceptionnelle  
 Recrutement de régisseurs en contrats d'intermittents

**Délibération n°: D.120/12.19**

**Objet :** Budget Ville 2019  
Association Culturelle Juliobona  
Attribution d'une subvention exceptionnelle  
Recrutement de régisseurs en contrats d'intermittents

Monsieur PICAUVET rappelle que la convention d'objectifs et de moyens signée au titre des années 2017, 2018 et 2019 entre la Ville de Lillebonne et l'Association Culturelle Juliobona (ACJ) précise, dans son article 4, les conditions de mise à disposition des agents communaux à ladite association.

Il est, dans ce cadre, prévu la mise à disposition d'un agent de maîtrise, à temps complet, pour exercer les fonctions de régisseur général « spectacles théâtre/danse ».

Il s'avère que l'agent occupant le poste de régisseur général a été absent plusieurs semaines en 2019 pour raison de santé. Aussi, l'ACJ a dû faire appel à des contrats d'intermittents dont le coût budgétaire n'a pas pu être anticipé.

Aussi, pour permettre à l'ACJ de supporter cette dépense supplémentaire imprévue, et ainsi maintenir la qualité de l'offre culturelle en direction de la population, il convient que la Ville de Lillebonne lui apporte un soutien financier.

Aussi au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2017, 2018 et 2019 signée le 10 avril 2017 entre la Ville de Lillebonne et l'ACJ,

Considérant que la Ville de Lillebonne souhaite soutenir financièrement l'ACJ en lui attribuant une subvention exceptionnelle pour répondre au besoin précité,

Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus membres de l'ACJ, ci-dessous désignés, ne prennent pas part au vote de la délibération n°D.120/12.19 :

- Elus de la majorité : Mme Brigitte LEROUX, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Martine HERBERT, Mme Bérengère CASTANET
- Elue de l'opposition de gauche : Mme Christine DECHAMPS

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 6 500 euros, à l'Association Culturelle Juliobona, pour l'aider à supporter la dépense complémentaire engendrée par le recrutement de régisseurs en contrats d'intermittents sur l'année 2019.

*La somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville (nature 6574).*

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire de Lillebonne,